



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation énoncée par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Dans les dix semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif, les membres du conseil d'administration sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget primitif.

Le document support à ce débat s'articule autour :

- D'un rapport sur les orientations budgétaires,
- Des engagements pluriannuels envisagés,
- D'éléments sur la structure et la gestion de la dette.

Ces dispositions sont complétées depuis 2018 par une obligation de communication sur l'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement,
- Du besoin de financement annuel pour les investissements.

A – LE CONTEXTE

1 – Le contexte économique national

- **Une faible croissance du PIB en 2023 et 2024**

La crise sanitaire de 2020 et les divers confinements associés ont entraîné une récession historique, le PIB reculant cette année-là de 7,5 %, et le rattrapage espéré de la croissance pour l'année 2021 a été plus timide que prévu, du fait de nouvelles vagues de Covid-19, d'une politique chinoise de lutte contre la crise sanitaire très restrictive, et d'une désorganisation des chaînes de valeur mondiales : malgré une croissance de 6,4 % en 2021, le niveau de production de 2019 n'était pas atteint.

Les tensions d'approvisionnement ont pesé sur l'offre, et ont été à la source d'un regain d'inflation. Celle-ci s'est trouvée démultipliée à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie à partir du 24 février 2022, alimentée par la dynamique des prix de l'énergie puis de l'alimentation. La croissance s'est ainsi fortement affaiblie entre 2021 et 2022, passant de 6,4 % à 2,5 %, puis diminuerait franchement pour l'année 2023 : 1 % selon les prévisions du Gouvernement et entre 0,8 % et 0,9 % selon le Consensus Forecasts, la Banque de France et l'OFCE.).

La croissance pour 2023 a été freinée par 2 facteurs :

- une forte inflation importée et essentiellement énergétique d'abord, puis progressivement répercutée dans les prix de l'alimentation. Les mesures budgétaires coûteuses prises par le Gouvernement ont toutefois permis d'amortir l'effet de l'inflation sur la consommation, mais également sur les coûts supportés par les entreprises. L'évolution des prix du gaz et de l'électricité a été contenue par des boucliers tarifaires. L'ensemble des mesures de soutien pour faire face à l'inflation aurait réduit celle-ci de 2 points en 2023.
- Une politique monétaire restrictive : l'augmentation des taux directeurs de 450 points de base entre juillet 2022 et septembre 2023 constitue une hausse inédite en 40 ans mais a été plus élevée que prévu en raison de la « surprise » du deuxième trimestre.

Cette croissance a été plus élevée que prévu, en raison d'une croissance particulièrement forte au deuxième trimestre (+ 0,5 % au lieu de + 0,1 % anticipé par la Banque de France).

La Banque de France qualifie cette hausse de « surprise », qui serait due selon elle à l'activité de cokéfaction-raffinage, avec la fin des grèves dans les raffineries, et un retour à la normale de la production d'électricité.

Pour 2024, le Gouvernement estime que la croissance devrait atteindre 1,4 %.

Selon le Gouvernement, celle-ci serait largement soutenue, dans un contexte de reflux de l'inflation, par la reprise vigoureuse de la consommation des ménages, qui contribuerait à hauteur de 0,9 point à la croissance, et, dans une moindre mesure, par les dépenses des administrations publiques (+ 0,3 point).

Cette prévision peut être considérée comme optimiste : elle constitue la plus élevée de toutes celles actuellement disponibles. Si le FMI, dans les prévisions de croissance qu'il a publiées en octobre 2023, estime que la croissance française devrait atteindre 1,3 % en 2024, les autres prévisions disponibles sont toutes inférieures à 1 %.

- **Un net ralentissement de l'inflation**

Selon le Gouvernement, **l'inflation mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation passerait de 4,9 % en 2023 à 2,6 % en 2024.**

Le FMI envisage une inflation à 2,5 % pour la France en 2024, tandis que la moyenne relevée par le Consensus Forecasts en octobre 2023 s'établissait à 2,7 %. Au total, la prévision d'inflation du Gouvernement paraît donc raisonnable.

L'OFCE prévoit ainsi plutôt une inflation de 3,3 %, en ligne avec les autres pays développés. Si l'on regarde l'évolution des prix par rapport à 2019, celle-ci est plus modérée en France qu'ailleurs.

- **Une remontée des taux d'intérêt**

La forte inflation débutée à partir du milieu de l'année 2021 a conduit la Banque Centrale Européenne (BCE) à modifier sa politique monétaire accommodante menée depuis plusieurs années, qui avait permis un accès aisé à la liquidité. Pour ce faire, elle a augmenté progressivement ses taux directeurs à partir du mois de juillet 2022 (pour la première fois depuis juillet 2011), avec pour objectif un ralentissement de la hausse des prix.

Cette politique plus restrictive s'est rapidement fait ressentir sur les taux d'intérêt qui étaient déjà orientés à la hausse :

- le taux des bons au trésor de l'État français à 10 ans est passé de 0,23% en janvier 2022 à plus de 3% à la fin de la même année (et oscille entre 2,5% et un peu plus de 3% en 2023) ;

- le taux de l'Euribor à 3 mois est quant à lui retourné en territoire positif pour la première fois depuis 7 ans à la mi-juillet 2022 pour dépasser les 2% en décembre (et les 3% à partir de fin mars 2023) ;

- le taux du livret A, stable à 0,5% depuis février 2020, a connu deux hausses en 2022 : une première en début d'année pour atteindre 1 % et une seconde au mois d'août, à 2%. Il se situe à 3% depuis février 2023.

Les offres de prêts à taux fixe sur une durée de 20 à 25 ans avoisinent désormais 4 à 4,5 %.

- **Un déficit et une dette publique parmi les plus élevés de la zone Euro**

En augmentation par rapport à 2022, où il était de 4,8 % du PIB, le déficit public devrait s'élever en 2023 à 4,9 % du PIB selon le Gouvernement. Ces niveaux demeurent très éloignés encore du seuil de 3 % prévu par les traités européens. Les exigences de solde structurel (- 4,1 % du PIB au lieu de - 0,5 % du PIB) sont également loin d'être respectées.

En 2024, le déficit public diminuerait et atteindrait 4,4 % du PIB.

Le déficit public résulte essentiellement de l'Etat, alors que les administrations de sécurité sociale sont en excédent et que les administrations publiques locales sont globalement en équilibre.

L'amélioration pour 2024 paraît significative, mais le solde public apparaît tout de même se situer à un niveau dégradé en comparaison aux niveaux qu'il a pu atteindre juste avant la crise sanitaire et avant la crise des subprimes.

La dette publique continue d'augmenter (elle a dépassé 3 000 milliards d'€) et elle est constituée en majorité de la dette de l'Etat. La progression résulte surtout de l'Etat et dans une moindre mesure des administrations de sécurité sociale.

Le ratio de dette publique par rapport au PIB, après un point haut de 114,6 % du PIB en 2020 en raison des dépenses engagées lors de la crise sanitaire, la dette publique française décroît lentement et atteindrait 109,7 % du PIB en 2023 et se stabiliserait à ce niveau en 2024, ce qui représente une hausse de près de 12 points depuis 2017.

a France fait en la matière figure de mauvais élève de la zone euro, dont elle figurerait dans le trio de tête des pays les plus endettés. Hormis la Grèce, l'Italie, la France, la Belgique, l'Espagne et le Portugal, tous les pays de la zone euro affichent un endettement public inférieur à 80 % du PIB.

La succession des crises sanitaire et énergétique ainsi que la réponse fiscale et budgétaire apportée par l'Etat expliquent la hausse de l'endettement public : toutefois, il faut noter que les autres pays de la zone euro ont connu le même choc – et ils ont aussi connu une hausse de leur endettement – mais leur situation budgétaire d'avant-crise et les efforts qu'ils ont accomplis depuis leur ont permis, pour leur immense majorité de revenir à des niveaux soutenables d'endettement public.

2– Analyse financière du CCAS

Le budget 2023 a été exécuté en générant un excédent de 127 853,57€, en diminution par rapport à l'année 2022 où il était de 146 959,34 €.

L'arrêt provisoire des comptes 2023 fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice :

- **L'exécution budgétaire 2023**

SECTION DE FONCTIONNEMENT (estimation)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations de l'exercice	241 799,68 €	228 520,66 €	- 13 279,02 €
Solde antérieur reporté	-	139 272,15 €	139 272,15 €
Excédent global	241 799,68 €	367 792,81 €	125 993,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (estimation)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Opérations de l'exercice	14 334,32 €	8 507,57 €	- 5 826,75 €
Solde antérieur reporté	-	7 687,19 €	7 687,19 €
Solde d'exécution	14 334,32 €	16 194,76 €	1 860,44 €

RESULTATS CUMULES (estimation)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESULTATS CUMULES (y compris R.A.R.)	256 134,00 €	383 987,57 €	127 853,57 €

L'exécution budgétaire 2023 permet de constater :

- En fonctionnement
 - un résultat estimé à ce jour de – **13 279,02 €** sur l'exercice
 - soit avec l'excédent reporté un excédent total estimé de **125 993,13€**
- En investissement
 - un résultat de la section investissement de – **5 826,75 €**.
 - Soit un solde d'exécution globale d'investissement de **1 860,44€**
- **L'évolution des dépenses/recettes réelles de fonctionnement 2019/2023**

Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement :

Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	%
190 820,21€	161 279,15€	154 358,73€	197 124.17€	234 328,37 €	+ 18,87 %

	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023
Chapitre 011 (charges à caractère général)	48 099,51€	50 824,29 €	78 688,38€	79 910, 66€	62 843,80€
Chapitre 012 (charges de personnel)	82 247,82€	65 381,08 €	61 028,06€	67 649,77€	83 177,33€
Chapitre 065 (autres charges courantes)	60 265,88€	45 073,78 €	11 013.25€	45 383.41€	88 307,24€
Chapitre 067 (charges exceptionnelles)	207,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Evolution globale des recettes réelles de fonctionnement :

Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	%
195 490,27	228 229,68 €	203 449,86 €	185 686,03 €	228 520,66 €	23,07 %

	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023
Chapitre 013 (atténuations de charges)	7 898,76 €	630,35 €	704.71€	252,68€	1 821,84 €
Chapitre 70 (vente de produits et services)	13 822,85 €	22 590,86 €	30 702.05€	12 386,65 €	49 835,80€
Chapitre 74 (dotations)	173 363,33 €	204 947,00 €	171 587.00€	172 175, 00€	153 040,58€
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	0,33 €	1,47 €	0.10€	871,70 €	22 256,17 €
Chapitre 77	405,00 €	60,00€	456€	0,00 €	1 372,21€

Chapitre 78	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	194,06 €
-------------	--------	--------	--------	--------	----------

B – ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE BUDGET 2024

Les orientations budgétaires 2024 sont marquées par un contexte budgétaire particulièrement difficile lié notamment à la hausse des prix des matériaux et à la hausse du point d'indice de la fonction publique, alourdissant ainsi nos dépenses de fonctionnement.

Face à cette situation, le CCAS choisit de ne renoncer à aucun service public, indispensables à ses habitants. En revanche, le CCAS doit réaliser des économies et poursuit le travail mené dans une démarche budgétaire « au plus juste » et de priorisation des besoins.

1 – Des priorités inchangées pour 2024

Le CCAS continuera d'agir à travers deux axes majeurs : **la solidarité, le cadre de vie.**

Solidarité – Agir pour améliorer le quotidien des Othissois :

La solidarité sera toujours au cœur des actions pour 2024. Le CCAS, qui agit au quotidien en faveur des Othissois les plus fragiles et des seniors, bénéficiera comme chaque année de moyens pour mettre en œuvre notre politique sociale. Une politique sociale qui s'exprimera à travers diverses orientations : lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, optimiser les conditions d'apprentissage des écoliers, favoriser la pratique d'une activité associative, impulser des initiatives en direction des plus démunis, combattre les inégalités, aider les jeunes à construire leur avenir, autant d'actions solidaires et fraternelles qui seront des marqueurs de notre action cette année.

Le cadre de vie – Agir pour améliorer les conditions de vie des Othissois :

La volonté de faire encore et toujours d'Othis une ville à la campagne va se poursuivre cette année car rendre la vie agréable aux Othissois, assurer au mieux leur sécurité, conforter le cadre de vie attrayant, tout en agissant pour préserver notre environnement et participer à notre niveau au sauvetage de la planète, constituent des priorités pour la municipalité.

- **Actions individuelles**

Poursuite du bouclier social instauré depuis 2009

Poursuite des aides facultatives

Lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, permettre la pratique d'une activité associative ou culturelle, combattre les inégalités, accompagner les plus démunis, optimiser les conditions d'apprentissage des écoliers, des collègues et des lycéens, aider les jeunes à construire leur avenir, favoriser des initiatives solidaires, être auprès des seniors à travers différentes actions

Cette solidarité qui est l'ADN de notre ville, le CCAS la mettra en valeur au travers différentes manifestations et actions au cours de l'année.

- **Actions collectives et Partenariat**

Maintien des permanences des différents partenaires au CCAS – programmation de projets avec ces partenaires

Favoriser des initiatives solidaires, rechercher et impulser des actions partenariales avec d'autres acteurs sociaux afin de mieux maîtriser et instaurer les mesures nécessaires pour le mieux vivre de nos administrés.

2 – En fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées malgré la mise en place l'augmentation du coût du portage de repas à domicile.
- La mise en place d'un dispositif auprès des aidants familiaux
- Le bouclier social instauré depuis 2009 sera cette année encore reconduit
- Le maintien des aides facultatives à travers l'application du règlement intérieur des aides facultatives

- La poursuite d'actions socio-culturelles auprès des familles et des seniors,
- Le soutien confirmé auprès des associations sociales et culturelles
- Les actions auprès des agents du CCAS, sur qui repose une grande partie de l'action sociale seront poursuivies
 - Formation indispensable des agents
 - Participation au CNAS (prestations sociales et de loisirs)
 - Participation du CCAS aux mutuelles des agents

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024

Budget Primitif 2023	Budget primitif 2024	Évolution 2023 – 2024 En valeur	Évolution en %
334 282,15 €	340 496,23 €	+ 6 214,08 €	+ 1,86%

	Budget Primitif 2023	Estimation Budget Primitif 2024	Évolution 2023-2024 en valeur	Évolution en %
Chapitre 011 Charges à caractère général	105 157,21 €	145 460,00 €	40 302,79 €	38,33%
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	83 780,69 €	86 500,00 €	2 719,31 €	3,25%
Chapitre 065 Autres charges de gestion courante	121 595€	92 706.23€	- 28 888,77 €	- 23,76%

Évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement entre 2023 et 2024

	Estimation Budget Primitif 2023	Estimation Budget Primitif 2024	Evolution 2023-2024 en valeur	Evolution en %
Chapitre 013 Atténuation de charges	0,00€	1 000,00€	1 000,00€	100%
Chapitre 70 Produits de services	42 000,00€	60 000,00€	18 000,00€	42,86%
Chapitre 74 Dotation et participations	153 010,00€	152 503, 00€	-507,00 €	-0,33 %
Chapitre 75 Produits exceptionnels	0,00 €	1 000,00 €	1000,00 €	100%